

MAIRIE DE SAINT GEORGES MOTEL

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 octobre 2019

11 Conseillers municipaux présents 1 absente

A noter : L'ensemble des délibérations a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres, sauf précision contraire.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Adhésion du SIVOM de Vert en Drouais pour la compétence « distribution eau potable » et modification des statuts du SAE Paquetterie
- 2 – Modification de la subvention APPEL pour AAFD
- 3 – Subvention RASED
- 4 – Restitution cautions bâtiments communaux
- 5 – Non restitution de caution pour le logement 10bis rte de Marcilly
- 6 – Loyer logement 47 rte de Dreux
- 7 – Loyer logement 10bis rte de Marcilly
- 8 – Remboursement téléphone d'un administré

1 – Adhésion du SIVOM de Vert en Drouais pour la compétence « distribution eau potable » et modification des statuts du SAE Paquetterie

Madame le Maire expose :

La SIVOM de la Région de Vert-en-Drouais ayant la compétence de la distribution d'eau potable, a demandé officiellement son adhésion au SAEP (délibération du 28/05/2019).

La SAE Paquetterie a, par délibération en date du 06/06/2019, approuvée cette adhésion ainsi que les modifications de statuts générées par celle-ci.

Le Conseil municipal :

- Approuve l'adhésion du SIVOM ainsi que les nouveaux statuts du SAE Paquetterie.
- Confirme que la commune adhère au SAE Paquetterie.
- Désigne les membres titulaires pour représenter la commune au sein du SAE Paquetterie, à compter du 31/12/2019 : M. GUIRLIN Jean-Louis

2 – Modification de la subvention APPEL pour AAFD

Madame le Maire expose :

Suite à la subvention de 300€ versée le 04 avril dernier à l'association APPEL et le rejet de son mandat dû au changement de renseignements (association renommée AAFD) donc de RIB, la subvention est de nouveau attribuée à l'association au titre des subventions 2019 pour régulariser la situation.

3 – Subvention RASED

Madame le Maire expose :

Suite au courrier de Madame ROBILLARD (14 décembre dernier), psychologue de l'éducation nationale sur le secteur d'Ezy-sur-Eure pour sa demande d'aide financière pour l'achat de matériel, Le Conseil municipal attribue une subvention annualisée au titre du R.A.S.E.D situé à l'Ecole élémentaire JULES FERRY, 15 rue Octave LENOIR à EZY SUR EURE, pour un montant de 2 euros par enfant scolarisé. Les fonds seront pris sur le budget Commune au compte 6574.

4 – Restitution cautions bâtiments communaux

Madame le Maire expose :

Suite à l'activité croissante de l'entreprise ARZH, locataire de 2 locaux communaux, il a décidé de nous louer un local plus grand. Il convient de rembourser les deux cautions versées, soit 316€.

5 – Non restitution de caution pour le logement 10bis rte de Marcilly

Madame le Maire expose :

Les locataires de l'adresse précitée ont quitté le logement en décembre 2018. Suite aux impayés, il convient de ne pas restituer la caution qui représente 6% de la dette.

6 – Loyer logement 47 route de Dreux

Madame le Maire expose :

Le loyer avait été fixé en 2018 à 750€ hors charges. Suite aux inquiétudes du locataire concernant l'augmentation du loyer et un entretien téléphonique avec l'agence qui s'occupe du logement, Le Conseil municipal décide, à la majorité (pour : 9, contre : 0, absentions : 2), de ne pas réviser le loyer pendant une durée de 3 ans et de ce fait fixer son montant à 762,73 euros hors charges. La prochaine révision de loyer aura lieu en mai 2022.

7 – Loyer logement 10bis route de Marcilly

Madame le Maire expose :

Le loyer avait été fixé un loyer de 690 euros hors charges le 22 février 2019. Suite à un entretien téléphonique avec l'agence qui s'occupe du logement, Le Conseil municipal décide, à la majorité (pour : 9, contre : 0, absentions : 2), de ne pas réviser le loyer pendant une durée de 3 ans et de ce fait fixer son montant à 690 euros hors charges. La prochaine révision de loyer aura lieu en octobre 2022.

8 – Remboursement téléphone d'un administré

Madame le Maire expose :

Suite à la chute du téléphone d'un administré, lors d'une réunion pour l'éclairage du terrain de pétanque, une déclaration auprès de notre assureur avait été faite. L'assureur n'avait pu assurer la prise en charge du sinistre car la franchise était supérieure au coût du téléphone. Le Conseil Municipal a donc décidé de procéder au remboursement du téléphone de l'administré.

Questions Diverses :

Achat parcelle C506 au lieu-dit « Les Aires » : l'Armée du Salut met en vente 2 parcelles dont une est située derrière la station des Bannes. L'achat de cette parcelle est envisagé avant la mise en place du PLU. Le type d'assainissement sera déterminé par un zonage de l'assainissement lors de l'élaboration de ce PLU. Nous sommes en attentes du prix de vente de cette parcelle.

Salon du livre

Lecture du courrier de Mme BLANC

Relance de l'Etude sur l'ouvrage d'art de la RD563 : Il y a 55 ans, la DDE avait fait une erreur de dimensionnement. A ce jour l'étude de dimensionnement est à la charge de la commune. Lors d'une réunion Cantonale, Jean-Louis GUIRLIN a rencontré Mme OGER et lui a soulevé le problème. Elle s'est engagée à remonter cette information pour que l'étude ne soit pas à la charge de la commune.

Subvention maintien du commerce de proximité : Suite à la délibération prise lors d'un précédent conseil, le département nous informe que nos commerces sont éligibles à la subvention de celui-ci.

Information visite chez ISIDORE RESTAURATION le 22 janvier 2020.

Tour de table :

M. COCHELIN : A ce jour, aucune nouvelles de l'Agglo du Pays de Dreux concernant l'assainissement de la commune

M. CHATAIN : Un arbre cassé est tombé sur le pont blanc cassant des barrières. Il est prévu de prendre contact avec M. VALLON et Mme le Maire informera la commune de Montreuil concernée pour qu'elle se rapproche de la SNCF.

Mme. ALLAND : Elle souhaiterait que les personnes en difficulté puissent bénéficier du soutien et de la présence d'une assistante afin de les aider sur la démarche du Référendum d'initiative partagée qui nécessite une inscription sur internet. Mme ALLAND est favorable à prendre en charge ces personnes.

M. JACQUEMIN : Demande s'il y a sur notre commune, des personnes âgées ou invalides qui auraient besoin d'être visité à domicile. Si tel est le cas, M. JACQUEMIN se propose d'aller les voir.

Mme. CANTERO : Informe des deux dates, le colis des anciens le 7 décembre et les vœux du Maire le 11 janvier 2020.

M. GUIRLIN : Informe le Conseil qu'il a remercié les personnes intervenues pour procéder à l'évacuation des gens du voyage (M. COUDER – Préfet de l'Eure, Mme GIPSON – Députée, Gendarmes des brigades de Nonancourt et Damville). Tout le Conseil Municipal remercie M. GUIRLIN pour son dévouement sur les dossiers des gens du voyage et des déchets inertes.

Mme. BONNOT : Informe que des riverains se plaignent du va-et-vient qui a lieu dans la sente du fossé Margot.

En Mairie, le 07/10/2019

Le Maire,
Aveline BONNOT

